

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 mai 2018 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (mairesse suppléante)
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Danny Diotte, commandant, SPVM – PDQ 24

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

Le président présente les élus et élu. Il présente par la suite l'administration et passe en revue les différentes activités qui auront lieu au cours du mois de mai.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUS

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 26.

10.03 - RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYENS ADRESSÉES LORS DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2018

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 9 avril 2018.

CA18 16 0118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 7 MAI 2018

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mai 2018, tel que proposé en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires Nouvelles » :

70.01 Dépôt de l'énoncé patrimonial de la Maison Holmes-McFarlane;

70.02 Modification de la résolution CA18 16 0050 et nomination des membres des comités du conseil

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 32 ET SE TERMINE À 20 H 33.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
JEAN-DENIS GINGRAS	SÉCURITÉ LORS DE L'ÉVÉNEMENT DE CETTE FIN DE SEMAINE
MICHEL LAVIGNE	VISITE ET SÉJOUR DU GRAND RABBIN
LILIANE BOURSAULT	SUIVI DE NOTRE RENCONTRE
ANNIE CHÉLIN	RÉGLEMENTATION
HENRY FARMER	SÉCURITÉ DANS LA RUELLE
ELLEN McDELL	DOS D'ÂNE SUR L'AVENUE
CONNOR SPENCEN	ÉVÉNEMENT DANS NOTRE QUARTIER
MONIQUE SIMARD	AVENUE QUERBES
FÉLIX DE CONNINCK	ANTENNES RÉSEAU ÉGLISE ARMÉNIENNE
SIMON LAROCHE	POLLUTION

CA18 16 0119

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 33 ET SE TERMINE À 21 H 18.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
DIANE SHEA	ÉVÉNEMENTS DE LA SEMAINE
LOUIS DELISLE	PIIA 32, AVENUE ROSKILDE (CCU)
PIERRE JONCAS	PÉRILS POUR LES PIÉTONS
JEAN DE JULIO PAQUIN	ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES
MAX LIEBERMAN	MERCI À LA VILLE ET AU SPVM
JACK PERREAULT	PROJET PILOTE VOIE DE TRANSIT MONT-ROYAL

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
JENNIFER PETRELA	PROJET PILOTE VOIE DE TRANSIT MONT-ROYAL (A QUITTÉ)
JEFFREY BAKER	PROJET PILOTE VOIE DE TRANSIT MONT-ROYAL
ANNE PARISIEN	PROJET PILOTE VOIE DE TRANSIT MONT-ROYAL
VITAL JULIEN	PROJET PILOTE VOIE DE TRANSIT MONT-ROYAL
MARICLAUDE OUMET	SÉCURITÉ
MAYER FEIG	VISITE DU GRAND RABBIN (A QUITTÉ)
JACOMO CORBO	PIIA 676, AVENUE HARTLAND, (CCU) (A QUITTÉ)

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 18 À 21 H 25.

CA18 16 120

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 16 0121

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 16 0122

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 22 250 \$, À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2018, AFIN QUE CET ORGANISME POURSUIVE SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, ET LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière totale de 22 250 \$ à la Maison des Jeunes d'Outremont pour l'année 2018, à même les fonds prévus au budget de fonctionnement, afin que cet organisme poursuive son programme d'activités;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des Jeunes d'Outremont établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire substitut d'arrondissement à signer ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1182504015

CA18 16 0123

OCTROYER À L'ENTREPRENEUR COJALAC INC UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UN MONTANT DE 137 791,79 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP01/01-18 (4 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU PTI

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense de 137 791,79 \$ (incluant les taxes) pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public TP01/01-18 pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont;

D'OCTROYER à l'entrepreneur, Cojalac Inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 791,79 \$ (incluant les taxes), conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1185078012

CA18 16 0124

PRENDRE ACTE QUE SUITE À L'APPEL D'OFFRES TP03/02-18 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DE LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT SITUÉ AU 530, AVENUE QUERBES, AUCUNE SOUMISSION N'A ÉTÉ REÇUE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

DE PRENDRE ACTE que suite à l'appel d'offres TP03/02-18 pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des Jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes, aucune soumission n'a été reçue;

DE REPORTER les travaux à 2019, tel que convenu avec la Maison des Jeunes d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1185078013

CA18 16 0125

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2018

DÉPÔT des bons de commande et des demandes de paiement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

30.01 1185901010

CA18 16 0126

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MARS 2018

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 mars 2018.

30.02 1185901011

CA18 16 0127

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2018

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2018.

30.03 1185901009

CA18 16 0128

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2018

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2018.

30.04 1183489013

CA18 16 0129

OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 3 500 \$ À L'ORGANISME REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PATROUILLE VERTE 2018 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'OCTROYER une contribution financière de 3 500 \$ à l'organisme Regroupement des éco-quartiers dans le cadre du projet de la patrouille verte 2018;

D'IMPUTER la dépense au budget de fonctionnement selon les indications inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1180756001

CA18 16 0130

ADOPTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - RETRAIT DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ AUX CAMIONS DE CUISINE DE RUE LOCALISÉ SUR L'AVENUE VAN HORNE FACE AU PARC RAOUL-DANDURAND

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 avril 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de retirer l'emplacement réservé aux camions de cuisine de rue localisé sur l'avenue Van Horne face au parc Raoul-Dandurand.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1185069002

CA18 16 0131

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204), LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 avril 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ». L'objet dudit règlement est de permettre au conseil d'autoriser, par ordonnance, l'utilisation de mégaphones, d'appareils sonores ou d'amplification du son dans le cadre d'événements spéciaux et d'en prévoir les conditions.

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Philippe Tomlinson, Fanny Magini, Valérie Patreau, Mindy Pollak

VOTE CONTRE: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.02 1186695011

CA18 16 0132

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 avril 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21) et le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ». L'objet de ce règlement est de permettre au conseil, sur ordonnance et en cas de préjudice sérieux, d'autoriser une dérogation aux jours et heures prévus pour effectuer des travaux et d'en prévoir les conditions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1186695010

CA18 16 0133

ADOPTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1171 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - RÉVISION DES PLAGES HORAIRES PRÉVUES POUR LE NETTOYAGE DE LA CHAUSSÉE SUR CERTAINES AVENUES DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 avril 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QU'une modification mineure est intervenue entre la présentation du règlement et la présente adoption;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement est de réviser les plages horaires prévues pour le nettoyage de la chaussée sur certaines avenues de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1185069004

CA18 16 0134

ADOPTION - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT SUR L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (1276) ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 avril 2018 et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement abrogeant le Règlement sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise (1276) et modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le règlement intitulé « *Règlement abrogeant le Règlement sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise (1276) et modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* ». L'abrogation dudit règlement nécessite la modification du Règlement sur les tarifs par le retrait des frais exigibles pour toute demande de dérogation de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1184375006

CA18 16 0135

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Le « PPCMOI » permet le zonage par projet et permet de viser uniquement un terrain, un bâtiment ou un immeuble. Il s'avère un outil urbanistique indispensable.

40.06.1 1184375008

CA18 16 0136

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé de sa présentation et d'un avis de motion donné à la présente séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné à la présente séance et que des copies ont été remises aux élus;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé : « *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER un projet de règlement intitulé « *Règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble* »;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux dates, heures et lieu à être déterminés par la Secrétaire substitut d'arrondissement, le tout en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3);

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06.2 1184375008

CA18 16 0137

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUR CERTAINS TRONÇONS DES AVENUES DOLLARD, DU MANOIR ET OUTREMONT DANS LE CADRE DU PROJET DU CAMPUS OUTREMONT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet de ce règlement est de modifier l'annexe « C » du règlement 1171 afin de modifier le sens de la circulation de certains tronçons d'avenues de l'arrondissement.

40.07 1185069012

CA18 16 0138

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (1311, AVENUE SAINT-VIATEUR - FUTUR CENTRE DES ARCHIVES D'OUTREMONT) (AO-368) AFIN DE VISER L'ENSEMBLE DES IMMEUBLES FAISANT PARTIE DU PROGRAMME

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (1311, avenue Saint-Viateur – futur Centre d'archives d'Outremont) (AO-368) afin de viser l'ensemble des immeubles faisant partie du programme* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.08 1186695015

CA18 16 0139

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT) (AO-122) AFIN DE VISER D'AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (mairie de l'arrondissement) (AO-122) afin de viser d'autres bâtiments municipaux* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.09 1186695013

CA18 16 0140

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 380 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT (BÂTIMENTS DE L'ÎLOT SAINT-VIATEUR) (AO-202) AFIN DE VISER L'ENSEMBLE DES IMMEUBLES FAISANT PARTIE DU PROGRAMME

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 380 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Bâtiments de l'îlot Saint-Viateur) (AO-202), afin de viser l'ensemble des bâtiments faisant partie du programme* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

40.10 1186695014

CA18 16 0141

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - REMPLACEMENT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT D'UNE DURÉE LIMITÉE EXISTANTE DEVANT LE CLSC SIS AU 1271, AVENUE VAN HORNE PAR UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de remplacer la zone de stationnement d'une durée limitée existante devant le CLSC sis au 1271, avenue Van Horne, par une zone de débarcadère.

40.11 1185069006

CA18 16 0142

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - DÉPLACEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA ZONE DE DÉBARCADÈRE EXISTANTE DEVANT LA MAISON LIZETTE-GERVAIS SISE AU 1421, AVENUE DUCHARME

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de déplacer et d'agrandir la zone de débarcadère existante devant la maison Lizette-Gervais, sise au 1421, avenue Ducharme.

40.12 1185069008

CA18 16 0143

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - REMPLACEMENT LA ZONE DE LIVRAISON EXISTANTE DEVANT LA TOUR D'HABITATION SISE AU 205, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE PAR UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de remplacer la zone de livraison existante devant la tour d'habitation sise au 205, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, par une zone de débarcadère.

40.13 1185069007

CA18 16 0144

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - IMPLANTATION D'UNE ZONE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE DUROCHER AU SUD DE L'AVENUE BERNARD

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de débarcadère pour personnes handicapées sur le côté est de l'avenue Durocher, au sud de l'avenue Bernard.

40.14 1185069009

CA18 16 0145

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 15 MINUTES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE WISEMAN AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE À PROXIMITÉ DE LA GARDERIE MONTESSORI

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes sur le côté est de l'avenue Wiseman, au nord de l'avenue Van Horne, à proximité de la garderie Montessori.

40.15 1185069010

CA18 16 0146

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374) AFIN D'ÉTABLIR LES FRAIS EXIGIBLES POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT VISANT UN APPAREIL MÉCANIQUE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA (1189)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'établir les frais exigibles pour une demande de certificat visant un appareil mécanique en vertu du Règlement sur les PIIA (1189).

40.16 1186695018

CA18 16 0147

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374) AFIN D'ÉTABLIR LA TARIFICATION APPLICABLE POUR L'ÉTUDE DE DOSSIERS DE PPCMOI

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion, pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation, à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'établir la tarification applicable pour l'étude de dossiers de PPCMOI.

40.17 1186695019

CA18 16 0148

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « KERMESSE SOLEIL » QUI AURA LIEU LE SAMEDI 2 JUIN 2018, DE 8 H À 17 H 30, LA FERMETURE À LA CIRCULATION SUR LES VOIES PUBLIQUES SUIVANTES : L'AVENUE STUART, ENTRE LE CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE ET L'AVENUE BERNARD DE MÊME QUE L'AVENUE SAINT-VIATEUR, ENTRE LES AVENUES STUART ET WISEMAN

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser, dans le cadre de l'événement « Kermesse Soleil » qui aura lieu le samedi 2 juin 2018, de 8 h à 17 h 30, la fermeture à la circulation sur les voies publiques suivantes :

- l'avenue Stuart, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard;
- l'avenue Saint-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1182504009

CA18 16 0149

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR, LE JEUDI 7 JUIN 2018 DE 16 H 30 À 20 H, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT GALA DE FIN D'ANNÉE ORGANISÉ LE CLUB DE NATATION YMCA DU PARC

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur, le jeudi 7 juin 2018 de 16 h 30 à 20 h, pour la tenue de l'événement Gala de fin d'année organisé le Club de natation YMCA du Parc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1182504010

CA18 16 0150

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LA SAISON DES PIANOS PUBLICS À LA PLACE MARCELLE-FERRON AINSI QU'À LA PLACE KATE-MCGARRIGLE, DU SAMEDI 16 JUIN 2018 AU DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018, DE 10 H À 20 H

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de l'espace public pour la saison des Pianos publics aux dates et sur les sites suivants :

- à la Place Marcelle-Ferron, du samedi 16 juin 2018 au dimanche 23 septembre 2018, de 10 h à 20 h;
- à la Place Kate-McGarrigle, du samedi 16 juin 2018 au dimanche 23 septembre 2018, de 10 h à 20 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1182504011

CA18 16 0151

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DU TERRAIN DE SOCCER DU PARC BEAUBIEN, LE JEUDI 24 ET VENDREDI 25 MAI 2018, DE 7 H 30 À 15 H OU, EN CAS DE PLUIE, LE JEUDI 7 JUIN 2018, DE 7 H 30 À 15 H POUR LA TENUE DE LA JOURNÉE OLYMPIADES (NIVEAU PRIMAIRE) DU COLLÈGE STANISLAS

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du terrain de soccer du parc Beaubien, le jeudi 24 et vendredi 25 mai 2018, de 7 h 30 à 15 h ou, en cas de pluie, le jeudi 7 juin 2018, de 7 h 30 à 15 h pour la tenue de la Journée Olympiades (niveau primaire) du Collège Stanislas.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.21 1182504012

CA18 16 0152

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION DE L'ÎLE DU PARC SAINT-VIATEUR POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) FRISSON DE COLLINE QUI SE TIENDRA LE VENDREDI 8 JUIN 2018 DE 16 H À 21 H 30

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation de l'île du parc Saint-Viateur pour la tenue de la fête de fin d'année du Centre de la petite enfance (CPE) Frisson de Colline qui se tiendra le vendredi 8 juin 2018 de 16 h à 21 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.22 1182504013

CA18 16 0153

AUTORISER LE RÉAMÉNAGEMENT DES PROJETS ÉPHÉMÈRES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL SUR LE LOT NUMÉRO 5 136 871 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ À L'INTERSECTION DES AVENUES ATLANTIC ET DUROCHER, INCLUANT NOTAMMENT L'AGRANDISSEMENT DE L'INSTALLATION ÉPHÉMÈRE « LE VIRAGE » ET L'IMPLANTATION DE L'INSTALLATION ÉPHÉMÈRE D'AGRICULTURE URBAINE « KM0 » ET MODIFIER LA PÉRIODE D'AUTORISATION POUR L'ENSEMBLE DES PROJETS ÉPHÉMÈRES, DE SORTE QUE CELLE-CI SE TERMINE EN OCTOBRE 2020

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER l'Université de Montréal à procéder au réaménagement de ses projets éphémères sur le lot numéro 5 136 871 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des avenues Atlantic et Durocher, incluant notamment l'agrandissement de l'installation éphémère « Le Virage » et l'implantation de l'installation éphémère d'agriculture urbaine « Km0 »;

DE MODIFIER la période d'autorisation pour l'ensemble des projets éphémères, malgré les résolutions CA17 16 0333, CA17 16 0246 et CA16 16 0321, de sorte que celle-ci se termine à la fin du mois d'octobre 2020.

SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SUIVANTES :

- L'ensemble des dispositions réglementaires sur les prohibitions et les nuisances ainsi que les dispositions relatives au bruit devront être respectées;
- Toute modification de l'installation et/ou sur l'emplacement devra être soumise à l'approbation du conseil d'arrondissement;
- Le conseil d'arrondissement pourra lever l'autorisation de l'implantation de l'installation éphémère en tout temps.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.23 1187596002

CA18 16 0154

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 130, AVENUE DUCHASTEL - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ PAR DROITS ACQUIS SANS RENDRE L'ENSEMBLE DE LA CONSTRUCTION CONFORME À LA RÉGLEMENTATION - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 avril 2018, la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du Règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 avril 2018, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à l'agrandissement du bâtiment principal en façade et au mur arrière.

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans le journal l'Express d'Outremont le 19 avril 2018 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375015;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 5.3 du Règlement de zonage afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme :

- Aux murs latéraux, il y lieu d'éviter d'utiliser la pierre lisse et il est demandé de récupérer la pierre éclatée;
- En façade, au niveau du rez-de-chaussée, la pierre éclatée devra être conservée aux abords de la porte principale dans le but d'équilibrer la façade;
- À l'arrière, la colonne devra être en pierre lisse et non en pierre éclatée afin de lui donner plus de corps.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375015

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 48 À 22 H 01.

CA18 16 0155

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AUX 640, AVENUE BLOOMFIELD; 65, AVENUE PAGNUELO; 70, AVENUE ELMWOOD; 676, AVENUE HARTLAND; 714-716, AVENUE WISEMAN; 1607, AVENUE BERNARD; 1523-1529, AVENUE DUCHARME, 32, AVENUE ROSKILDE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 avril 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375014;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants selon les plans présentés et déposés :

640, avenue Bloomfield;

65, avenue Pagnuelo :

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:

- Toutes les fenêtres devront être à guillotine 50/50 afin de conserver le concept d'origine du bâtiment;
- À l'arrière, l'agrandissement de la fenêtre devra être fait avec deux fenêtres à guillotine 50/50;
- Toutes les fenêtres devront être dans les tonalités de blanc afin de conserver le concept d'origine du bâtiment;
- Toutes les fenêtres devront être en aluminium.

70, avenue Elmwood :

Avec la réserve suivante identifiée par le comité consultatif d'urbanisme:

- L'écran d'intimité devra avoir un maximum de 6 pieds de hauteur.

676, avenue Hartland :

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:

- Le mur latéral gauche, le mur arrière et la façade, en excluant la porte principale, devront être réalisés tel que proposé et recommandé favorablement par les membres du CCU le 5 décembre 2017;
- La couleur proposée gris anthracite est acceptable.

714-716, avenue Wiseman;

1607, avenue Bernard;

1523, avenue Ducharme :

Avec les réserves suivantes identifiées par le comité consultatif d'urbanisme:

- Une main courante en bois teint devra être ajoutée aux garde-corps;
- Relativement au fascia, le requérant doit réaliser l'une des deux options suivantes :

Option 1 : Le fascia devra être en bois de couleur kaki

Option 2 : Les fascias des balcons du 2^e et 3^e étage devront être peints de couleur noire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375014

CA18 16 0156

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AUX 640, AVENUE BLOOMFIELD; 65, AVENUE PAGNUELO; 70, AVENUE ELMWOOD; 676, AVENUE HARTLAND; 714-716, AVENUE WISEMAN; 1607, AVENUE BERNARD; 1523-1529, AVENUE DUCHARME, 32, AVENUE ROSKILDE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 4 avril 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375014;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 32, avenue Roskilde, le tout selon les plans présentés et déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02.2 1184375014

CA18 16 0157

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1201, AVENUE VAN HORNE QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1176723030;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE REFUSER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 1201, avenue Van Horne, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Denis Éthier, minute 9410, dossier 2374-0-2 et préparé le 2 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1184375016

CA18 16 0158

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 20 MARS 2018

DÉPÔT du compte-rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 20 mars 2018.

60.01 1185069011

CA18 16 0159

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 1^{ER} ET 2 MAI 2018 - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE PROTECTION DES IMMEUBLES DE L'ARRONDISSEMENT (AO-382)

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire substitut de l'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement tenue les 1^{er} et 2 mai 2018 pour le *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement (AO-382)*.

60.02 1186695016

CA18 16 0160

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 1^{ER} ET 2 MAI 2018 - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 61 000 \$ POUR L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER URBAIN (AO-383)

DÉPÔT du Certificat de la Secrétaire substitut de l'arrondissement suite à la procédure d'enregistrement tenue les 1^{er} et 2 mai 2018 pour le *Règlement autorisant un emprunt de 61 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain (AO-383)*.

60.03 1186695017

CA18 16 0161

MOTION DE LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI - ALLAITEMENT - NOURRI-SOURCE

MOTION POUR RENDRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT PLUS FAVORABLE À L'ALLAITEMENT DANS LES LIEUX PUBLICS

ATTENDU QUE la présence de milieux de vie favorables aux familles avec de jeunes enfants exerce une influence positive sur la présence des familles dans les lieux publics de l'arrondissement et leur utilisation des services municipaux;

ATTENDU QU'offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribue au bien-être des familles en permettant une sécurisation des parents dans les habitudes d'alimentation de leurs enfants;

ATTENDU QUE les services municipaux doivent tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes et offrir un accès équitable et réel aux femmes de tous âges et de toutes origines et que la mise sur pied de milieux favorables au geste d'allaiter répond à cet objectif;

ATTENDU QUE le milieu municipal et les espaces publics sont parmi les principaux environnements favorables à l'allaitement prioritaire selon un sondage réalisé par le Mouvement allaitement du Québec (MAQ);

ATTENDU QUE l'allaitement dans les espaces publics est un droit inaliénable protégé par la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE la Route du lait, une initiative de Nourri-source Montréal, est un réseau d'espaces publics favorables aux femmes qui allaitent, aux enfants allaités et aux personnes qui les accompagnent;

ATTENDU QUE la Route du lait répond à plusieurs objectifs de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, soit de favoriser le soutien et l'accompagnement des familles dans le développement de l'enfant et promouvoir l'aménagement de l'espace public pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants;

ATTENDU QUE l'initiative de la Route du lait permet d'envoyer un message clair quant à l'inclusion des enfants, dès le plus jeune âge, dans la sphère publique;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

QUE le conseil d'arrondissement d'Outremont:

- Déclare son soutien à l'initiative *La Route du lait* de l'organisme « Nourri-Source Montréal », dans une perspective de création d'environnements répondant aux besoins des femmes, enfants et familles ;
- Mandate l'administration d'identifier clairement ses espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

AFFAIRES NOUVELLES

CA18 16 0162

DÉPÔT DE L'ÉNONCÉ PATRIMONIAL POUR LA MAISON HOLMES-MCFARLANE

DÉPÔT de l'énoncé patrimonial pour la Maison Holmes-McFarlane.

70.01

CA18 16 0163

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CA18 16 0050 ET NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DE MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO CA18 16 0050 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LORS DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018 AFIN DE PRÉVOIR QUE LE NOMBRE DE PERSONNES RETENUES POUR ŒUVRER AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL SERA DE 8 À 10 PERSONNES :

DE NOMMER les personnes suivantes au sein de chaque comité :

Comité parc et environnement

Alexandra Beth Armstrong
Geneviève Beaudoin-Lebeuf
Christian Corbeil
Shirley Fagnen
Louise Gauvreau
Yitty Hirsch
Catherine Lamarre-Dumas
Catherine Montgomery
Sylvie Trottier
Yann Vergriete

Comité commerce et culture

Yves Banchongphanith
Frédéric Bove
Maude Choko
Nicolas Délourmel
Carole Foisy
Carl Klein
Léa Makridis-Lebeuf
Émile Saine
Matty Schwartz
Zarina Sokaeva

Comité mobilité durable et sécuritaire

Roland-Yves Carignan
Melina Konzak
Pierre-Olivier Lebeau
Francine Sabourin
Eric Saint Pierre
Suzanne Simard
Gitty Tabak
Eric Taylor

Comité bon voisinage

Jacques Bénard
Marie-Claude Bonin
Eric Yaakov Debroise
Catherine Ego
Caroline Jean-Marie
Dan Kraft
Maryam Lefebvre d'Helencourt
Géraldine Morel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02

70.03 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 22 h 13.

70.03

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.